

## Entrée en vigueur d'AIFM Les dépositaires déjà dans les starting blocks !

**Mercredi 29 mai 2013 de 09h00 à 12h00**

Auditorium de la Fédération Bancaire Française

18 rue La Fayette – 75009 Paris

« Inscrivez-vous dès que possible, en renvoyant un mail au [Secrétariat de l'AFTI](#) »

La Directive AIFM (2011/61/CE) introduit des changements significatifs dans la manière dont les fonds alternatifs sont gérés et commercialisés auprès des investisseurs dans l'Union européenne. Une des principales mesures de cette directive est l'obligation de désigner pour chaque AIF un dépositaire unique - distinct du gestionnaire - chargé d'assurer la conservation des actifs, le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et la surveillance des flux de liquidités transitant sur les comptes espèces ouverts au nom du fonds.

Dans la plupart des Etats-membres, ce nouveau dispositif est perçu comme un progrès du point de vue des investisseurs. Du côté de l'industrie, il pose la question de la capacité des acteurs (gestionnaires et dépositaires) à se conformer à un niveau d'exigence très proche du cadre législatif et réglementaire français.

Dans ce contexte, l'AFTI en partenariat avec PricewaterhouseCoopers et les principales Associations représentatives de la gestion française vous propose, à quelques semaines de l'entrée en vigueur de la Directive et du Règlement délégué, fixée au 22 juillet 2013, de dresser un état des lieux de la mise en œuvre orchestrée par les pouvoirs publics français de la régulation AIFM avant d'évoquer, dans le détail, les impacts et les opportunités qui découlent de cette initiative qui marque un tournant.

Enfin, à cette occasion, l'AFTI et PricewaterhouseCoopers rendront public un rapport explorant, à partir de l'analyse de la Directive et du Règlement AIFM, les raisons qui font des dépositaires français implantés dans toute l'Europe et au-delà, les acteurs les mieux positionnés pour répondre aux besoins des gestionnaires, des AIFs et des investisseurs.

En partenariat avec :



Avec le soutien :



## Entrée en vigueur d'AIFM Les dépositaires déjà dans les starting blocks !

**Mercredi 29 mai 2013 de 09h00 à 12h00**

Auditorium de la Fédération Bancaire Française

18 rue La Fayette – 75009 Paris

« Inscrivez-vous dès que possible, en renvoyant un mail au [Secrétariat de l'AFTI](#) »

En partenariat avec :

### Programme

**9H00 :** Accueil des participants

**9H30 :** Introduction

- Marcel Roncin, *Président de l'AFTI*

**9H35 :** Etat des lieux et perspectives de la mise en œuvre de la réglementation AIFM

- Guillaume ELIET, *Direction de la gestion d'actifs, Autorité des Marchés Financiers*

**10H00 :** Première table ronde :

**Les conséquences de l'obligation de désigner un dépositaire unique avec un tel niveau de responsabilité**

Animée par **Patrice Bergé-Vincent**, *Associé Asset Management Regulatory, PricewaterhouseCoopers*

- Michèle Besse, *Responsable du contrôle Dépositaire, Société générale Securities Services, Animateur du groupe Dépositaire, AFTI*
- Jean Devambez, *Responsable Asset and Fund Services – France, BNP Paribas Securities Services*
- Laure Delahousse, *Directrice Développement des Acteurs et Gestion spécialisée, AFG*
- Arnaud Dewachter, *Délégué Général, ASPIM*
- Eric Wohleber, *Directeur Général, Blackrock France*

**11H00 :** Seconde table-ronde :

**Quelle valeur ajoutée un dépositaire français peut-il apporter pour mieux servir les intérêts de la gestion ?**

Animée par **Karima Lachgar**, *Délégué Général, AFTI*

- Jean Eyraud, *Président, Af2i*
- Emeric Laforêt, *Secrétaire Général, CACEIS*
- Olivier Laurent, *Director Alternative Investments, Product Management, RBC IS*
- Jean-Christophe Morandea, *Directeur Juridique, Natixis Asset Management*
- France Vassaux, *Directrice des Affaires Juridiques et Fiscales, AFIC*

**12H00 :** Fin de l'amphi

Avec le soutien :

